

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

07

2022

81

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 17 novembre 2022
Convocation du : 10 novembre 2022

Nombre de Conseillés :
En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Décision modificative n° 1 – Augmentation de crédits pour des opérations d'investissement

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz.

Excusés ayant donné pouvoir :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez
Sophie Gaguin a donné procuration à Lionel Chevrolat
Sébastien Renevier a donné procuration à Caroline Terrier
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

Absents : Philippe Casamayor, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Harris Reneman, Bertrand Vermorel, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance : Jean-Marc Curtet

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que, lors du Budget Primitif 2022, une enveloppe par opération d'investissement avait été votée. Il convient aujourd'hui de l'ajuster afin de répondre aux contraintes d'écriture comptable, de travaux et études complémentaires et de plannings de travaux.

L'opération 361 « véhicules communaux » :

Suite à l'achat d'une balayeuse destinée aux services techniques, l'ancienne balayeuse a fait l'objet d'une reprise et déduction a été faite sur la facture.

Cependant une écriture comptable est nécessaire pour la vente d'un véhicule communal et le montant de la cession ne peut être déduit de la facture d'achat du nouveau véhicule.

La facture d'achat de la nouvelle balayeuse a donc été réglée en totalité et une écriture dissociée pour la vente de l'ancien véhicule a été effectuée.

L'engagement de la dépense ayant été effectué sur le montant de devis, déduction faite de la reprise, il est nécessaire d'ajouter 1 500 € à l'opération d'investissement.

L'opération 375 « PLU » :

En mai dernier, la commune a instauré un périmètre de considération d'étude – Secteur le long de la Route de Genève compris entre le rond-point de la Côtière et le lieu-dit Le Pont. Des études permettant d'adapter en conséquence les documents d'urbanisme vont être lancées.

Il convient d'ajouter 5 000 € à l'opération d'investissement.

L'opération 398 « aménagement lieu-dit les Bottes » :

Sur la convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) secteur « Les Bottes », il est prévu une participation totale d'EDELIS de 400 000 € dont 70 000 € à la CCMP au titre de sa compétence eau. EDELIS ayant versé la totalité de sa participation directement à la commune, il convient de reverser celle-ci à la CCMP.

Il est donc nécessaire d'ajouter 70 000 € à l'opération d'investissement.

L'opération 409 « aménagement rues Centrale et du Prieuré » :

La CCMP lance des travaux de mise en séparatif de la rue centrale et de la rue du Prieuré. Dans le cadre de ces travaux, la commune de Beynost est amenée à remplacer des boîtes de raccordement d'eau pluviale.

Pour mémoire, la réalisation de ces derniers, évaluée à 147 000 €HT, a fait l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CCMP.

Afin de permettre le lancement de ce projet, il est nécessaire d'ajouter 90 000 € à l'opération d'investissement.

L'opération 410 « aménagement Rd 1084 partie ouest » :

Dans le cadre de la transformation de la RD 1084 en boulevard urbain, la réalisation d'études de recherches de réseaux et des relevés de géomètre poussés ont été nécessaires. A ce titre, il convient d'ajouter 10 000 € à l'opération d'investissement.

L'opération 411 « carrefour des Acacias » :

L'aménagement et la sécurisation de deux carrefours étaient prévus sur 2022-2023 : carrefour RD 1084/avenue de la Gare et carrefour RD 1084/montée des Acacias.

Comme la livraison du projet Dynacité a pris du retard par rapport au planning initial, la décision a été prise d'avancer à 2022 la réalisation complète des travaux du carrefour des Acacias.

Il convient d'ajouter 170 000 € à l'opération d'investissement.

A cet effet, et afin de procéder à ces écritures et divers travaux nouveaux ou déjà lancés, il convient d'augmenter les opérations d'investissement 361 « véhicules communaux », 375 « PLU », 398 « aménagement lieu-dit les Bottes », 409 « aménagement rues Centrale et du Prieuré », 410 « aménagement Rd 1084 partie ouest », 411 « carrefour des Acacias » en diminuant la ligne budgétaire d'investissement 020 « dépenses imprévues ».

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification budgétaire telle qu'exposée.

Le Conseil Municipal, ouï les explications et après avoir pris connaissance du dossier, A L'UNANIMITE

ACCEPTE les modifications budgétaires suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°1				
ARTICLES / OPERATIONS			DIMINUTION	AUGMENTATION
D	020	Dépenses imprévues d'investissement	346 500 €	
D	Op.361	Véhicules communaux		1 500 €
D	Op.375	Plan Local d'Urbanisme (PLU)		5 000 €
D	Op.398	Aménagement lieu-dit les Bottes		70 000 €
D	Op.409	Aménagement rues Centrale et du Prieuré		90 000 €
D	Op.410	Aménagement Rd 1084 partie ouest		10 000 €
D	Op.411	Carrefour des Acacias		170 000 €

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire 
Caroline TERRIER

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20221117-FIN2022_81-DE
Date de télétransmission : 22/11/2022
Date de réception préfecture : 22/11/2022